

## OBJECTIFS

Se préparer et s'outiller pour analyser, agir et communiquer en situation de crise

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Élaborer un plan d'action sur un sujet sensible

**PUBLIC** Actifs agricoles alsaciens

**MODALITÉS D'ÉVALUATION** : mise en situation et questionnaire d'évaluation en fin de formation

## Modalités

**1 jour** (7 heures)

**12 mars 2024  
à Sainte-Croix-en-Plaine**

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas: restaurant d'entreprise  
(à charge du participant)

### Intervenant :

Jean-Jacques PRUNAIR,  
intervenant en communication,  
metteur en scène

**Coût de la formation : 200 €  
(nets de taxes)**

Chef/associé/collaborateur  
exploitant\* : **40 €**

(\*à jour des cotisations MSA et dans la  
limite du plafond annuel de prise en  
charge de 2 250 € par Vivea)

Exploitant en démarche  
d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité  
agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise  
affiliée Ociapiat (ex-FAFSEA) : **150€**

(prise en charge partielle possible  
Autre salarié/particulier : **200€**

Formation cofinancée par :



## Contenu :

- ◆ Analyse des différentes relations de cause à effet , diagnostic et prise de décision en situation d'urgence
- ◆ Structuration des moyens à mettre en œuvre . Etapes clés de la situation de crise, prise de décision collaborative
- ◆ Communication et outils créatifs adaptés

## Méthodes pédagogiques :

Mises en pratique par groupes à la gestion de crise prévisible ou soudaine , utilisation des outils de prise de parole et de gestion des échanges

## JE M'INSCRIS :



Contacts et inscription :  
Laurence BARES, Chambre d'agriculture d'Alsace  
03 89 20 97 75 laurence.bares@alsace.chambagri.fr



## Contact

Service Formation-Emploi  
2 rue de Rome  
CS 30 022 - Schiltigheim  
67013 STRASBOURG CEDEX  
**formation-professionnelle**  
**@alsace.chambagri.fr**

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires Référent handicap : Claire Wir (03 89 20 97 00) et Isabelle Leitz (03 88 19 17 17)

**Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.**

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>